

« La politique que mène la ministre De Block est choquante venant d'un médecin »

Pour Catherine Fonck (cdH), elle ne fait rien pour aider les malades chroniques qui veulent travailler

Quand deux médecins se rencontrent, ils se racontent des histoires de médecin, mais peuvent aussi être à couteaux tirés. La cheffe de groupe du cdH à la Chambre, Catherine Fonck, est à nouveau remontée contre la ministre de la Santé, Maggie De Block (Open VLD). En cause son projet de standardiser les durées de maladie pour huit pathologies.

↳ **Vous avez souvent des mots très durs pour la ministre de la Santé. Maggie De Block vous a encore fâché récemment ?**

En octobre, la ministre a annoncé vouloir standardiser les durées de maladie pour les huit pathologies les plus courantes donnant lieu à des absences : lombalgie, problème de coiffe des rotateurs (épaule), canal carpien (poignet), prothèse de genou, cancer du sein, infarctus, dépression légère et burn-out. Je crains une chasse aux malades car la ministre a annoncé qu'elle voulait 100 millions d'euros d'économies sur les congés de maladie.

↳ **Elle a peut-être l'intention de réguler les choses, comme les trajets de réintégration des malades de longue durée dans le monde du travail qu'elle a mis en place en 2016 ?**

Les patients ne sont pas des robots ! Chacun vit sa maladie différemment, les complications sont variables, la tolérance au traitement très différente. Pour le cancer du sein et l'infarctus, deux maladies sévères, c'est particulièrement choquant ! Le cancer du sein touche une femme sur huit. La ministre s'attaque à des gens qui subissent des traitements lourds (...) Vous parliez des trajets de réintégration. On a eu des données pour 2017 : sur 15.000 demandes traitées, 68 % ont donné

lieu à une décision 'D'. C'est-à-dire que le médecin conclut que le travailleur est inapte définitivement au travail convenu ET à un travail adapté chez son employeur qui peut alors lui délivrer un C4 pour force majeure, sans indemnités.

↳ **Cela l'autorisera**

néanmoins à accéder au statut de chômeur indemnisé, ce qui ne signifie, bien sûr, pas que c'est idéal...

Si le but est d'alléger ses statistiques pour gonfler celles d'un autre ministre, on n'y aura rien gagné : ils ne seront plus dans les statistiques de maladie mais dans celles du chômage... Avec la dégressivité accrue des allocations de chômage annoncée, le gouvernement y gagnera peut-être... Vous pensez à l'impact financier, social pour ces personnes ? A l'impact sur leur maladie ? C'est tout sauf négligeable ! En fait, la ministre prend les choses à l'envers : elle pense que si elle fouette les malades, cela va aller mieux ; c'est choquant de la part d'un médecin ! À croire qu'elle n'a pas vu beau-

coup de malades de longue durée quand elle pratiquait... Vous savez, lorsqu'il n'y a plus de solidarité avec des patients qui ont des maladies graves, il n'y a plus de solidarité du tout !

↳ **400.000 malades de longue durée (malades depuis un an au moins), c'est impressionnant. On peut comprendre qu'elle veuille faire bouger les choses ?**

Oui, cela en fait 80.000 de plus qu'en 2014 (+ 20 %). S'est-on déjà demandé pourquoi il y avait autant de malades de longue durée ? Beaucoup ont plus de 55 ans, mais le gouvernement a reporté à 60 ans les dispositifs allégeant les fins de carrière. Il a aussi mis la pension à 67 ans. Et il n'a pas avancé même temps sur les métiers pé-

nibles. Il y a urgence de concrétiser les dispositions pour ces métiers, que ce soit pour le secteur public, le privé

ou les indépendants ! Ce dossier traîne depuis le début de la législature... Par ailleurs, l'enveloppe prévue est fermée, ce qui risque donc de représenter des « avancées cacahuètes » pour les métiers pénibles. Mais cela ne suffira pas, car de nombreux métiers ne seront pas reconnus comme pénibles. Les politiques doivent prévoir le cadre permettant des aménagements de fin de carrière, pour faire en sorte que les personnes soient motivées et capables de travailler plus longtemps, pour qu'elles partent à la pension à 65 ans et plus à 59 ans, l'âge moyen de départ aujourd'hui.

↳ **Peut-être y a-t-il des abus ?**

Qu'elle nous montre alors des statistiques qui le prouveraient, on n'a jamais rien vu.

Et puis, elle a les outils pour les contrer, le cas échéant ! Mais je suis d'accord de travailler sur la réintégration des malades de longue durée. Ils ont souvent envie de travailler, mais on ne le leur permet pas : au lieu de promouvoir un travail adapté, on autorise l'employeur à licencier ces personnes... Le gouvernement n'a cessé de prendre des mesures qui aggravent la situation, comme la suppression du remboursement particulier de kiné pour les patients souffrant de fibromyalgie (on est passé de 60 séances remboursées par an à 18 en tout). Pourtant, cela permet de rendre cette maladie moins invalidante. Que veut la ministre ? Que ces patients consomment de plus en plus d'antidouleurs ? Enfin, j'espère que l'association qui défend ces patients et qui a introduit un recours au Conseil d'État aura gain de cause. L'auditeur a rendu un avis positif en ce sens, mais je reste prudente...

↳ **Vous dites que le gouvernement ne fait rien pour aider les malades chroniques à continuer à travailler ?**

Oui ! Il ne fait rien pour adapter le travail en amont. La ministre n'écoute même pas les associations qui défendent les patients atteints de fibromyalgie ou de migraine chronique (un Belge sur dix). Ces associations ont des propositions et ces personnes veulent souvent continuer à travailler. Idem pour les patients souffrant de pathologies rhumatismales inflammatoires. J'ai déjà

déposé des textes : ils ont été rejetés ! Dans sa logique libérale, la ministre se braque sur les chiffres et sur les économies à réaliser. C'est incompréhensible ! ●

INTERVIEW > DIDIER SWYSEN

L'arrêté royal se fait attendre

Congé parental à 1/10^e, ça traîne...

Parlez de congé parental à Catherine Fonck et elle vous répondra que le gouvernement « a fait des promesses qu'il n'a toujours pas concrétisées. Je veux y arriver avant la fin de la législature ! La flexibilité doit aller dans les deux sens : pas seulement au travail mais aussi pour la famille ! ».

> **Congé parental à 1/10^e** : « Le travailleur peut prendre 4 mois. Occupé à temps plein, il peut réduire ses prestations de 50 % pendant 8 mois ou de 20 % pendant 20 mois. La loi est passée en juillet qui l'autorise à réduire ses prestations d'1/10^e de semaine pour 40 mois (un demi-jour par semaine ou un jour toutes les 2

semaines). Mais il manque l'arrêté royal indispensable. Je mettrai la pression pour que cela arrive avant Noël. Sinon, je crains que ça ne passe pas ».

> **Ne plus amputer le congé de maternité en cas de maladie avant l'accouchement** : « Il faut garantir 14 semaines à toutes les mamans. Si une future maman, qui travaille dans le privé, est écartée, malade avant l'accouchement ou connaît une grossesse compliquée, son congé peut être réduit à 9 semaines après l'accouchement. Une double peine inacceptable ! La ministre De Block a toujours bloqué, le ministre Peeters (Économie, CD&V) s'est engagé à corriger cela après concertation des partenaires sociaux. Je

repars au combat et vais inscrire ma proposition de loi comme prioritaire en commission des Affaires sociales ! »

> **Donner plus de flexibilité pour le congé de paternité** : « Le gouvernement ne veut pas rendre ces 10 jours obligatoires. Pour des raisons budgétaires avant tout, 62 % des pères prennent ce congé, mais seuls 37 % en totalité. 14 % y ont renoncé suite à des pressions de l'employeur. Ce congé doit être pris dans les 4 mois après l'accouchement. De nombreux pères demandent plus de souplesse (prendre un demi-jour par semaine). J'ai une proposition de loi pour porter le délai de 4 à 6 mois. Ce serait un petit pas ». ●

D.SW.

Pour M^{me} Fonck, nos jeunes sont défavorisés

Des quotas aux médecins étrangers

Études de médecine et de dentisterie, examen d'entrée, numéros Inami insuffisants... Voilà un cocktail qui donne la migraine à la cheffe de groupe du cdH à la Chambre. « J'en ai assez de ce ping-pong permanent entre la ministre De Block et son collègue de l'Enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles, Jean-Claude Marcourt », lance Catherine

Fonck. « La ministre de la Santé a revu les numéros Inami à la hausse, mais surtout du côté flamand. Pour ce qui est des francophones, il y a eu deux fois plus de réussite à l'examen d'entrée que de numéros Inami qui seront disponibles à la fin des études ! »

Pour M^{me} Fonck, c'est d'autant plus insupportable que 119 communes wallonnes sur 262 sont en pénurie de médecins généralistes, surtout dans des communes rurales. « Il faut tenir compte des besoins. On veut donc limiter le nombre de nos jeunes

dans ces études, alors qu'ils sont capables d'en faire, mais toute personne qui a étudié la médecine dans un pays européen et vient s'installer chez nous reçoit automatiquement un numéro Inami, quelle que soit la qualité de sa formation ! Faut-il conseiller à nos jeunes d'aller étudier à Lille ou à Bucarest pour être assuré d'un numéro Inami ? C'est inacceptable et discriminatoire vis-à-vis de nos jeunes. Je plaide pour que l'on mette des quotas à ces médecins étrangers. Dans son dernier discours de l'Union », Charles Michel m'a dit qu'il demanderait une étude. J'attends de voir... » ●

D.SW.

Enfants nés sans vie

Des parents enfin reconnus

Le travail parlementaire peut être utile... Catherine Fonck n'en a jamais douté, mais parfois, cela l'émeut. Prenez la reconnaissance des enfants nés sans vie. « Dix ans de mobilisation

parlementaire autour de notre proposition de loi pour y arriver, car il a été bloqué par des politiques de façon incompréhensible. Clotilde Nyssens avait entamé le travail. Je suis si heureuse d'avoir pu obtenir qu'il se réalise, que ces parents puissent être reconnus. » Une deuxième lecture en commission doit encore se faire, puis le texte sera voté en plénière. « Ce sera avant Noël et ce sera un beau cadeau pour ces parents. Ils auront une période d'un an pour faire reconnaître leur enfant même si la

naissance est intervenue il y a dix ou vingt ans. Ce sera seulement pour les parents qui le souhaitent et une forme de délivrance pour toutes les mamans qui m'ont contactée à ce sujet. »

Le travail parlementaire est utile, bis : « Le gouvernement avait supprimé le congé de maternité pour les accouchements après 180 jours (6 mois de grossesse), je l'ai vu et mon amendement a rectifié le tir. Le ministre de la Justice, Koen Geens, a reconnu l'erreur ». ●

D.SW.